

Comment vous pouvez agir

IDENTIFICATION DES VICTIMES

Forces de l'ordre, urgentistes
et professionnels de la santé

1. **Reconnaissez les signes.** Commandez nos cartes de reconnaissance, en format de poche et en 17 langues, qui énumèrent les indicateurs clés. Distribuez ces cartes dans votre région. Il existe des cartes spécifiques aux urgentistes et aux professionnels de la santé. Pour en savoir plus: www.dhs.gov/Bluecampaign.

2. **Signalez vos soupçons.** Si vous pensez qu'une personne est victime d'une traite, ou si vous êtes membre des forces de l'ordre et souhaitez contacter votre HIS régional, **appeler le numéro de signalement du HSI :**

- Appelez le (866) 347-2423 (numéro gratuit depuis les Etats-Unis et le Canada)
- Appelez le (802) 872-6199 (numéro payant depuis partout ailleurs dans le monde)
- Ou bien, effectuez un signalement en ligne au www.ice.gov/tips (accessible partout sur Internet)

Des spécialistes des forces de police hautement qualifiés sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour recevoir les signalements sur la traite des êtres humains et diffuser rapidement des pistes aux enquêteurs sur le terrain, partout dans le pays et à travers le monde. Un formulaire en ligne ou le numéro de gratuit permettent d'effectuer des signalements anonymes.

Appelez le Centre national des ressources sur la traite des personnes (NHTRC) au 1-888-373-7888

- Pour obtenir de l'aide et entrer en contact avec un conseiller de services de votre région
- Pour fournir des informations sur une activité potentielle de traite des personnes ; ou
- Pour demander davantage de formation, d'assistance technique ou de ressources.

Le NHTRC est un numéro national de signalement gratuit, à votre disposition, pour répondre aux appels en provenance de tout le pays, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année. Le NHTRC n'est pas chargé de faire appliquer la loi ou l'immigration. Il est sous la tutelle d'une organisation non-gouvernementale.

3. **Partez à la rencontre des Enquêtes de sécurité nationale (HSI) de votre région.** Appelez le numéro de signalement du HSI pour entrer en contact avec les agents spéciaux et les spécialistes d'aide aux victimes du HSI qui travaillent sur les affaires de traite des êtres humains dans votre région. Établissez une relation avec eux, avant même d'avoir à traiter d'une affaire conjointement. Collaborez pour développer des pistes et partagez des informations et des renseignements sur les affaires.

4. **Partez à la rencontre de la force d'intervention de votre région.** Les forces d'intervention spécialisées sur la traite des êtres humains sont constituées de membres de forces de l'ordre et de représentants au niveau fédéral, étatique, régional, local ou tribal. Avec les ONG, elles fournissent des services d'aide aux victimes. Recherchez la force d'intervention spécialisée dans la traite des personnes de votre région sur : www.bja.gov. Le cas échéant, mettez-vous en relation avec elle et rejoignez ses efforts.

Assurez votre formation et celle de vos collègues. Si vous faites partie des forces de l'ordre, nos programmes de formation interactifs sur ordinateur couvrent différentes stratégies d'entretien et d'investigation qui vous permettront d'être plus efficace. Cliquez sur www.bja.gov. Si vous êtes un urgentiste ou un professionnel de la santé, suivez en ligne notre formation interactive d'ordre général et regardez notre vidéo destinée aux urgentistes. Cliquez sur : www.dhs.gov/Bluecampaign.

5. **Consultez le site Internet de Blue Campaign.** Pour obtenir davantage de formation, de documents de sensibilisation ou d'aide aux victimes, ainsi que des renseignements sur comment participer à la lutte contre la traite des êtres humains, cliquez sur : www.dhs.gov/bluecampaign. Cliquez sur « J'aime » sur Facebook: www.facebook.com/bluecampaign. Ou contactez-nous au : BlueCampaign@hq.dhs.gov.

COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR ?

Identification des victimes et signalement des cas possibles de traite des personnes

COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR ?

Identification des victimes et signalement des cas possibles de traite des êtres humains

Les victimes peuvent être sous vos yeux

Vous croiserez peut-être une victime de traite des êtres humains dans le cadre de vos responsabilités. Les victimes de la traite des êtres humains sont des membres à part entière de nos communautés. Les forces de l'ordre peuvent rencontrer des victimes au cours d'appels concernant des violences conjugales ; lors de leurs interventions dans des salons de massage, des bars ou des clubs de strip-tease ; ou même lors de vérifications de circulation. Les urgentistes ou les professionnels de la santé peuvent constater certains signes lorsqu'ils répondent à des urgences ou traitent des patients dans les hôpitaux ou cabinets médicaux. Les inspecteurs de la santé et de la sécurité publiques peuvent trouver des victimes parmi le personnel d'un restaurant, d'une usine, d'un site de construction ou d'une ferme.

Les victimes peuvent avoir n'importe quel âge, race, sexe ou nationalité, et être aussi des citoyens américains

Elles peuvent détenir ou non un statut légal d'immigrant. Les victimes peuvent appartenir à des secteurs professionnels légitimes ou non. Certaines ont été attirées par de fausses promesses d'un travail bien rémunéré, ou même par amour. Souvent, les victimes sont forcées ou contraintes d'effectuer des tâches de servitude domestique, de ferme ou de travail usine, entre autres formes de travail forcé. Elles peuvent aussi être exploitées sexuellement (prostitution). Selon la législation fédérale, tout mineur forcé d'être un travailleur sexuel est une victime de la traite des personnes.

Voici comment les trafiquants opèrent

Les trafiquants ciblent des personnes qui ont peu ou pas du tout de filet social de sécurité. Ils recherchent des gens qui sont vulnérables pour toute une variété de raisons, y compris suite à des difficultés économiques, un foyer violent, des désastres naturels ou une instabilité politique. Les trafiquants utilisent de nombreuses stratégies pour piéger leurs victimes, y compris la violence et la menace de violence, mais aussi la coercition psychologique. Le traumatisme subi peut être si important que nombre de victimes n'arrivent pas à s'identifier en tant que telles et à réclamer de l'aide, même lorsqu'elles se trouvent dans des lieux fréquentés par le public.

Les signes de la traite des êtres humains

Savoir reconnaître les indicateurs clés peut sauver une vie. C'est la première étape pour identifier des victimes. Les indicateurs énumérés ci-dessous ne sont pas tous rassemblés dans chaque situation de traite. La présence ou l'absence d'un indicateur ne constitue pas nécessairement une preuve de traite des êtres humains.

Si vous faites partie des forces de l'ordre, veuillez contacter le bureau régional des Enquêtes de la sécurité nationale (HSI) ou la force d'intervention sur la traite des personnes de votre région, afin de travailler en collaboration sur une enquête, ou pour effectuer un signalement. HSI a la responsabilité d'enquêter sur la traite des personnes et d'arrêter les trafiquants. Il existe peut-être un protocole précis au sein de votre organisation que vous devrez suivre pour alerter votre supérieur hiérarchique et impliquer les autorités régionales appropriées. Si vous faites la première personne avertie, veuillez effectuer un signalement. Votre sécurité et celle de la victime sont primordiales. **A moins que vous ne fassiez partie des forces de l'ordre, ne tentez à aucun moment d'aborder un trafiquant directement ou d'alerter une victime sur vos soupçons.**

Les indicateurs de travail et de services

- La personne a-t-elle été recrutée dans un but précis et forcée à effectuer un tout autre travail ?
- Le salaire de la personne est-il prélevé pour rembourser de prétendues dettes ?
- La personne a-t-elle été forcée de prodiguer des actes sexuels ? S'agit-il d'un mineur devenu un travailleur sexuel ?
- La personne travaille-t-elle de longues heures ou à des heures indues ?
- La personne est-elle vêtue de manière inappropriée pour son occupation ou son travail ?

Les indicateurs de contrôle

- La personne est-elle en possession de ses papiers d'identité ou de ses documents de voyage ; dans le cas contraire, qui détient ces documents ?
- La personne apparaît-elle avoir répété ce qu'elle dit ? Est-elle accompagnée d'un individu qui semble contrôler la situation ?
- La personne ou sa famille ont-elles été menacées de représailles ?
- La personne est-elle apeurée, timide ou soumise ?
- La personne a-t-elle été menacée de déportation ou d'action en justice ?
- La personne apparaît-elle désorientée, apeurée ou présente-t-elle des signes d'abus mental ou physique ?
- La personne peut-elle contacter librement ses amis ou sa famille ?
- La personne a-t-elle une vie sociale ou accès à des services religieux ?

Les indicateurs de conditions de vie

- La personne possède-t-elle peu ou pas d'effets personnels, ou semble-t-elle vivre dans des conditions instables ?
- La personne peut-elle aller et venir à sa guise ? Peut-elle quitter librement de son domicile ? Vit-elle entourée de mesures de sécurité anormales ?
- La personne a-t-elle été privée de nourriture, d'eau, de sommeil, de soins médicaux ou autres nécessités vitales ?

Les indicateurs de déplacement

- La personne connaît-elle sa destination finale ? Ou sait-elle comment y parvenir ?
- La personne connaît-elle l'individu qui doit la rencontrer à sa destination finale ?
- L'enfant voyage-t-il avec une personne qui ne semble pas être son vrai parent ou tuteur ?

Les indicateurs médicaux

- La personne présente-t-elle des cicatrices, des brûlures, des mutilations ou des infections ?
 - La personne est-elle interrompue ou limitée lorsqu'elle fournit ses antécédents médicaux ?
 - La personne souffre-t-elle de difficultés urinaires, de douleurs pelviennes, de traumatismes rectaux ou est-elle enceinte ?
 - La personne souffre-t-elle de problèmes chroniques du dos, de l'ouïe, d'insuffisances cardio-vasculaires ou respiratoires ?
 - La personne souffre-t-elle d'une mauvaise vue ou des problèmes visuels ?
- La personne paraît-elle mal nourrie ou souffre-t-elle de graves problèmes dentaires ?